

Table des matières

1	ORGANISATION.....	5
1.1	CALENDRIER	5
1.2	ASN.....	6
1.3	ORGANISATION	6
2	ASSURANCE.....	6
2.1	6
2.2	6
2.3	6
3	CONCURRENTS ET PILOTES.....	7
3.1	ENGAGEMENTS.....	7
3.1.1	Licences, Engagements.....	7
3.1.2	Inscription à une épreuve de La Sprint Cup by Funyo sport-proto :	7
3.1.3	Inscription à la saison :	8

RÈGLEMENT SPORTIF ET TECHNIQUE 2019

3.2	GENERALITES	8
3.3	VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES.....	9
3.4	VERIFICATIONS TECHNIQUES.....	9
4	VOITURES ET EQUIPEMENTS.....	10
4.1	VOITURES ADMISES :	10
4.1.1	Définition de la voiture :	10
4.2	CARBURANT - PNEUMATIQUES - EQUIPEMENTS.....	12
4.2.1	Carburant	12
4.2.2	Pneumatiques MICHELIN :	12
4.2.3	Équipements :	15
5	NUMEROS DE COURSE et PUBLICITE OBLIGATOIRE	17
6	STANDS- INFRASTRUCTURES.....	18
6.1	ZONE DES STANDS	18
7	DEROULEMENT DE L'EPREUVE	18
7.1	ESSAIS	18

RÈGLEMENT SPORTIF ET TECHNIQUE 2019

7.1.1	Essais qualificatifs.....	19
7.2	BRIEFING.....	19
7.3	COURSE.....	19
7.3.1	Départ Arrêté.....	19
7.3.2	Arrivée	21
7.3.3	Forfait.....	21
7.4	PARC FERME.....	21
8	ARTICLE 8 : PENALITES.....	22
9	CLASSEMENTS.....	22
9.1	ATTRIBUTION DES POINTS	22
9.1.2	24
9.2	PARTANTS.....	24
9.3	CLASSEMENT FINAL DE LA SPRINT CUP by Funyo sport-PROTO 2019.....	24
9.4	EX AEQUO.....	25
10	REMISE DES PRIX.....	25

RÈGLEMENT SPORTIF ET TECHNIQUE 2019

10.1	PRIX PAR EPREUVE.....	25
10.2	PRIX EN FIN DE SAISON	26
10.3	COUPES ET TROPHEES.....	26



Sprint Cup by Funyo sport-proto

RÈGLEMENT SPORTIF ET TECHNIQUE 2019

1 ORGANISATION

Le présent règlement a été proposé à la FFSA :

Tous les points non prévus au présent règlement relèvent du Code Sportif International FIA, des prescriptions générales FFSA, du règlement standard des circuits « asphaltes » ou figureront dans le règlement particulier de chaque épreuve.

Toutes les parties participantes (FFSA, ASA, circuits, opérateur et concurrents) s'engagent à appliquer et à respecter les règles régissant la SPRINT CUP By Funyo Sport-proto.

Ce présent règlement a été validé par la FFSA sous le numéro C29-2019 en date du 09/01/2019

1.1 CALENDRIER

La Sprint CUP se déroulera selon le calendrier ci-dessous :

Date	Circuit	Format	Coefficient
18-19-20-21-22 Avril 2019	NOGARO	4 x 20 minutes	1
17-18-19 Mai 2019	PAU VILLE	4 x 20 minutes	1
5-6-7 Juillet 2019	LEDENON	4 x 20 minutes	1
13-14-15 Septembre 2019	MAGNY-COURS	4 x 20 minutes	1
11-12-13 Octobre 2019	PAUL RICARD	4 x 20 minutes	1
NOVEMBRE	TBC	4 x 20 minutes	1

Calendrier prévisionnel. Funyo Sport-proto et son opérateur Sagcom se réservent le droit de modifier ce calendrier.

Sprint Cup by Funyo sport-PROTO

RÈGLEMENT SPORTIF ET TECHNIQUE 2019

1.2 ASN

L'ASN de tutelle est la FFSA (France).

1.3 ORGANISATION

L'opérateur de la Sprint Cup by Funyo sport-PROTO est la société Sagcom. Les bureaux sont situés 29 rue des Marais 72000 Mans / Tel 0673377569 - mail nbrouard@sagcom.fr

Noémie Brouard, Co-gérante de Sagcom, sera le manager général de la Série.

Pour chaque épreuve, Sagcom désignera :

- - Un coordinateur, directeur d'épreuve ;
- - Un délégué technique ;
- - Un commissaire sportif ;
- - Un directeur de course.

Monsieur Joël DO VALE ou Alain Adam (dans l'attente retour SRO) est désigné délégué de la FFSA (ASN) et assurera également le rôle de coordinateur et directeur d'épreuves lors des meetings SRO GT4.

2 ASSURANCE

2.1. L'organisateur de chaque épreuve doit souscrire une assurance responsabilité civile conforme à la réglementation FIA et au Code Sportif International en vigueur, dans le pays où se déroule l'Épreuve.

Le certificat d'assurance sera tenu à la disposition des concurrents.

2.2. L'assurance responsabilité civile définie ci-dessus ne portera pas atteinte aux polices d'assurances personnelles détenues par les teams, les pilotes ou toute autre personne physique ou morale participant à l'épreuve.

2.3. Les pilotes participants à l'épreuve ne sont pas considérés comme tiers entre eux.

3 CONCURRENTS ET PILOTES

3.1 ENGAGEMENTS

3.1.1 *Licences, Engagements*

La Sprint Cup by Funyo sport-PROTO est ouverte sur invitation, aux pilotes de l'Union Européenne et pays assimilés par la FIA, titulaires d'une licence nationale ou internationale concurrent conducteur en cours de validité délivrée par leur ASN.

Le titre de participation code TPNC, pourra être délivré uniquement pour les épreuves inscrites au calendrier de la FFSA. Il ne sera valable que pour la durée de l'épreuve et pourra être renouvelé.

3.1.2 *Inscription à une épreuve de La Sprint Cup by Funyo sport-PROTO :*

Tout concurrent désirant s'inscrire à une épreuve de la Sprint Cup by Funyo sport-PROTO devra envoyer à l'opérateur :

La société Sagcom. Les bureaux sont situés 29 rue des Marais 72000 Mans / Tel 0673377569 - mail : nbrouard@sagcom.fr, une demande d'inscription selon le modèle établi par Funyo au moins 10 jours avant la date de l'épreuve à laquelle il compte participer, accompagnée du règlement à l'ordre de Sagcom, représentant l'engagement à l'épreuve.

Le prix de l'engagement est défini sur le bulletin d'engagement de chaque épreuve.

Les dates limites d'engagement pourront être prorogées exceptionnellement jusqu'à la veille de l'ouverture des vérifications administratives.

Sagcom prendra en compte les engagements des concurrents dans la limite des places disponibles.

Sprint Cup by Funyo sport-proto

RÈGLEMENT SPORTIF ET TECHNIQUE 2019

La priorité sera donnée aux concurrents engagés à l'année dans l'ordre d'arrivée du règlement de leur engagement. Ce point est valable aussi bien pour les Funyo SP05 que les Funyo F5 ou F4.

3.1.3 Inscription à la saison :

3.1.3.1

Tout concurrent désirant participer à la saison complète à La Sprint Cup by Funyo sport-proto devra envoyer à l'opérateur une demande d'inscription :

La société Sagcom. Les bureaux sont situés 29 rue des Marais 72000 Mans / Tel 0673377569/mail nbrouard@sagcom.fr

L'opérateur Sagcom et Funyo prendront en compte les engagements des concurrents dans la limite des places disponibles.

3.1.3.2

Un concurrent inscrit à la Sprint CUP, ne pouvant participer à une ou plusieurs épreuves devra envoyer à l'opérateur Sagcom une lettre de renonciation, avant la date de clôture des engagements. Il ne sera effectué aucun remboursement en cas de non-participation d'un concurrent à une ou plusieurs épreuves et les engagements ne pourront être reportés sur un autre concurrent.

3.2 GENERALITES

Funyo SP05/F5/F4 : Chaque pilote ne pourra utiliser qu'une seule voiture lors d'une même épreuve et il y aura la possibilité d'être un à deux pilotes par voiture. Les deux pilotes devront participer à une séance d'essais libres chacun et pourrons partager la séance de qualification. Chaque pilote devra au moins participer à une manche sur les 4 du weekend de course.

Le libellé de la licence présentée sera le seul retenu pour les documents officiels, le nom du sponsor pourra être ajouté ou remplacé au nom du team sur les documents officiels avec l'accord exprès du concurrent et du team lui-même.

Tout concurrent ou pilote ayant obtenu sa licence d'une ASN prend la nationalité de cette ASN pour la durée de validité de sa licence.

RÈGLEMENT SPORTIF ET TECHNIQUE 2019

Les concurrents mineurs doivent obligatoirement déclarer leur tuteur à l'organisateur accompagné avec la demande d'engagement, d'une autorisation parentale. Ils devront aussi fournir la photocopie de la licence tuteur, sauf pour les étrangers dont leur ASN ne délivre pas ce type de licence.

Les concurrents ne seront considérés comme définitivement engagés à la saison ou à l'épreuve, qu'à réception du paiement de l'intégralité des frais de participation de la Sprint CUP by Funyo Sport-proto.

Dans le cas où un concurrent ne respecterait pas ces engagements financiers envers la Sprint CUP by Funyo Sport-proto et son opérateur Sagcom, l'organisateur se réserve le droit de refuser la participation d'un concurrent à une ou plusieurs épreuves.

3.3 VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES

Les vérifications administratives auront lieu sur chaque épreuve.

Tous les pilotes devront se présenter aux vérifications administratives aux dates, horaires et lieux précisés dans le règlement particulier de l'épreuve, munis des documents requis. Seuls les pilotes ayant satisfait aux vérifications administratives seront autorisés à participer aux essais qualificatifs.

Lors des vérifications administratives, des laissez-passer seront distribués à chaque voiture participante.

Ils devront être portés bien visiblement par toute personne souhaitant circuler dans l'enceinte du circuit durant le weekend.

Les laissez-passer ne pourront être utilisés que par les personnes qui composent les équipes. Le concurrent est le seul responsable de ses accompagnants.

3.4 VERIFICATIONS TECHNIQUES

Les vérifications techniques auront lieu sur chaque épreuve et seront effectuées par les Commissaires Techniques mandatés par le Directeur d'épreuve et l'opérateur.

Les Commissaires Techniques peuvent :

- Vérifier la conformité d'une voiture à tout moment de l'Épreuve,
- Exiger qu'une voiture soit démontée par le concurrent ou son équipe pendant les vérifications techniques pour vérifier les conditions d'admissibilité ou de

RÈGLEMENT SPORTIF ET TECHNIQUE 2019

conformité.

- Demander à un concurrent de payer les frais résultants de l'exercice des droits ci-dessus et/ou de fournir un échantillon ou une pièce jugés nécessaires.

Des voitures pourront être prises au hasard pour vérifications à tout moment du meeting.

La présentation d'une voiture aux vérifications techniques sera considérée comme une déclaration implicite du concurrent de la conformité de la voiture. En cas de non-conformité technique constatée et avérée en cours d'année, le concurrent pourra être exclu de la Sprint CUP pour l'année en cours. L'ensemble des points marqués durant tout le meeting pourront être retiré.

Pilotes :

Lors des vérifications techniques tous les pilotes doivent se présenter munis de leur casque, sous- vêtement et combinaison afin que les contrôleurs puissent vérifier la conformité de ceux-ci (dans les conditions définies par l'Annexe L du Code Sportif International). Aucune modification du casque et du dispositif de retenue de la tête n'est autorisée en dehors de celles prévues par le fabricant.

4 VOITURES ET EQUIPEMENTS

Tout ce qui n'est pas explicitement autorisé dans les articles suivants est RIGOREUSEMENT INTERDIT. Il est du devoir de chaque Concurrent de prouver aux Commissaires Techniques et aux Commissaires Sportifs que sa voiture est en conformité avec ce règlement dans son intégralité à tout moment de l'épreuve et/ou de la saison.

4.1 VOITURES ADMISES :

4.1.1 *Définition de la voiture :*

Une voiture de la marque « FUNYO », fabriqué par les ateliers de Funyo Racing, strictement de série, conforme aux prescriptions du constructeur.

2 classes existeront dans la Sprint Cup by Funyo Sport-PROTO 2019 :

Sprint Cup by Funyo sport-proto

RÈGLEMENT SPORTIF ET TECHNIQUE 2019

1- Super Proto FUNYO SP05 : N° de fiche FFSA pour les SP05 : FFSA 001.

2- F5/F4 soient les FUNYO F5 / FUNYO 4 RC, FUNYO 4 RS : sur dossier d'inscription et accord du constructeur. N° de fiche FFSA pour les Funyo F4/F5 : FFSA 0404.

Toutes ces voitures doivent être strictement de série : « Strictement de série » signifie qu'aucune modification, de quelque nature que ce soit et sur un quelconque élément de la voiture, n'est admise. Chaque modèle de voiture inscrit devra répondre au dossier de définition du constructeur Funyo racing. Chaque concurrent devra avoir en sa possession le Passeport technique de sa voiture.

Aucune préparation, ni usinage, ni polissage, ni grattage, ni équilibrage, ni traitement ne sont autorisés. En conséquence, toutes les pièces de la voiture devront être strictement de série, devront sortir des ateliers du constructeur Funyo racing et seront marquées ou conformes aux plans et aux cotes et tolérances du constructeur.

Les concurrents sont dans l'obligation de vérifier que le remplacement d'une pièce usagée doit se faire uniquement par une pièce d'origine référencée par le constructeur et qu'une fois le remplacement effectué, la voiture réponde aux normes du cahier des charges et du dossier de définition.

Les concurrents sont dans l'obligation de présenter leur voiture en parfait état de carrosserie, de mécanique et de sécurité sous peine de se voir refuser leur participation aux épreuves.

Le remplacement du volant de direction, du levier de vitesse, du siège et en général tout ce qui contribue au confort du pilote et qui n'améliore pas les performances, sont autorisés sous réserve d'acceptation écrite du constructeur.

La compétition étant ouverte sur invitation, l'organisateur se réserve le droit de refuser l'inscription à un concurrent. Les frais de participation seront alors remboursés dans le cas où ceux-ci auraient été avancés.

4.1.1.1 Poids de la voiture :

Poids réel de la voiture sans le pilote et son équipement, sans essence.

-Funyo F4/F4 : les voitures ne devront pas avoir un poids inférieur à 580 kg durant toute la durée de l'épreuve.

Sprint Cup by Funyo sport-PROTO

RÈGLEMENT SPORTIF ET TECHNIQUE 2019

-Funyo SP05 : les voitures ne devront pas avoir un poids inférieur 670 kg durant toute la durée de l'épreuve.

En cas de doute les Commissaires Techniques devront faire vidanger les réservoirs de liquides consommables pour vérifier le poids.

4.1.1.2 Spécificités Funyo 4

La modification de l'arceau par le rajout d'étais frontaux de diamètre 40 mm, épaisseur 2,5 mm visé dans l'extension de la fiche 404 est obligatoire et doit être effectuée par Funyo Racing.

4.2 CARBURANT - PNEUMATIQUES – EQUIPEMENTS

4.2.1 Carburant

4.2.1.1 Carburant :

Voir le Règlement Standard des Circuits « asphaltes » 2019.

- Type de carburant : Super Sans Plomb 98 minimum conforme à l'Article 252-9 Annexe J. • Aucun additif n'est autorisé.

4.2.1.2 Ravitaillement :

Pendant les essais libres, qualificatifs et les courses, les ravitaillements en carburant sont interdits.
La présence d'essence dans les stands est formellement interdite pour des raisons évidentes de sécurité.

4.2.2 Pneumatiques MICHELIN:

Les couvertures chauffantes et autres systèmes pour chauffer les pneus sont interdits. Les bouchons de valve sont obligatoires lors des essais libres, qualificatifs et les courses.

Sprint Cup by Funyo sport-PROTO

RÈGLEMENT SPORTIF ET TECHNIQUE 2019

Pour toutes les voitures Funyo, les pneus MICHELIN France, slick et pluie uniquement, sont obligatoires et seront à commander à la société Auvergne Pneumatique Racing - 3, rue du Pavin - Parc logistique - 63360 GERZAT. Tel : +33 (0)4 73 24 24 24 - Fax : +33 (0)4 73 25 57 70. Email : f.douzon@apr-europe.com / apr-contact@apr-europe.com

1-FUNYO SP 05

Pneus slicks : 17 pouces Pneu avant : S8L 20/61x17 - Pneu arrière : S8L 24/61x17

Pneus pluie : 17 pouces Pneu avant : P2G 20/61x17 - Pneu arrière : P2G 24/61x17

2-FUNYO F4/F5 :

Pneus slicks : 13 pouces Pneu avant : S410 20/54x13 - Pneu arrière : S410 24/57x13

Pneus pluie : 13 pouces Pneu avant : P412 20/54x13 - Pneu arrière : P412 24/57x13

- La dureté des gommages est identique dans chaque catégorie. Type de pneumatiques : voir Annexe 2. - Un marquage spécifique (code barre + un logo APR) identifiera ces pneus et aucune autre marque ne sera tolérée, que ce soit aux essais privés, essais libres, essais qualificatifs et en course.

4.2.2.1 Marquage des pneus MICHELIN :

1. Attribution :

Le nombre de pneus slicks est limité à 4 pneus : soit 2 avants et 2 arrières. Ils devront être utilisés sur deux weekends de courses consécutifs, c'est-à-dire obligatoire pour 2 qualifications et 8 manches (1 qualification et 4 manches par weekend).

Que la voiture soit pilotée par un ou deux pilotes, l'attribution des pneus se fera par voiture et non par pilote

Les pneus neufs devront être montés dès la première séance d'essais libre, pour les voitures qui participeront seulement aux weekends de courses 2,4 et 6 (Pau ville, Magny Cours et Le Mans).

RÈGLEMENT SPORTIF ET TECHNIQUE 2019

Pour les voitures qui débiteront leur participation au meetings 2,4 ou 6 les pneus neufs devront être montés dès la première séance d'essai libre. Ces pneus seront contrôlés depuis le début et jusqu'à la fin des 2 séances libres

En cas de crevaison ou « plat involontaire » sur ses pneumatiques (accident, tête à queue...) obligatoirement constaté par le commissaire technique, le(s) pneu(s) endommagé(s) pourra-êtré remplacé soit par un pneu neuf soit par un pneu déjà utilisé et marqué APR.

Dans le cas d'un remplacement par l'intermédiaire de pneus neufs, le pilote sera toutefois pénalisé :

1 pneu changé neuf : 5 secondes ajoutées au temps de course + recul de 2 places sur la grille de départ de la course suivante.

2 pneus changés neufs : 20 secondes ajoutées au temps de course + recul de 4 places sur la grille de départ de la course suivante.

3 pneus changés neufs : 30 secondes ajoutées au temps de course + recul de 6 places sur la grille de départ de la course suivante.

4 pneus changés neufs : 40 secondes ajoutées au temps de course + recul de 8 places sur la grille de départ de la course suivante.

Pour les meetings 3,4,5,6 (Lédenon, Magny-Cours, Paul Ricard et Le Mans) en cas de plat ou crevaison, les concurrents pourront utiliser les pneus marqués lors de meeting précédents (Nogaro, Pau Ville) en remplacement des pneus abîmés. Dans ce cas aucune pénalité de temps ou de places sur la grille de départ ne sera appliquée.

Chacun de ces pneus devra être marqué avant le départ suivant ou la séance qualificative suivante.

Procédure de marquage :

Une fiche d'identification des pneus sera donnée au concurrent lors des vérifications techniques pour les courses 1,3 et 5. Celui-ci devra sous sa responsabilité remplir cette fiche en renseignant les numéros d'identification apposés par le manufacturier MICHELIN sur les pneus qui lui sont attribués. Le concurrent restituera obligatoirement cette fiche lors de la signature de présence au briefing.

Si le concurrent n'a pas restitué sa fiche avant la fin du briefing, ses temps de qualification seront annulés et il partira en dernière ligne pour la 1ere course.

Les pneus notés sur ces fiches devront être utilisés pour les courses 1-2 ; 3-4 et 5-6

RÈGLEMENT SPORTIF ET TECHNIQUE 2019

4.2.3 Équipements :

4.2.3.1 Échappement :

Pendant les essais et les courses, l'utilisation d'un silencieux est obligatoire. (France Auto).
Le silencieux d'échappement référencé par FUNYO RACING «YO 4529-1» est le seul utilisable dans la Sprint CUP.

4.2.3.2 Niveau sonore pour les circuits en 2019 :

En statique : La mesure sera faite conformément à la réglementation technique FFSA 2019 « méthode de mesure du bruit » valeur maximale autorisée est de 100 dB sans tolérance.

En dynamique : La valeur maximale autorisée est de 100 dB sans tolérance selon la procédure suivante : La mesure de bruit sera faite avec un sonomètre en position courbe A et temps de réponse rapide tel que décrit dans la publication 179 (1065) « sonomètre de précision » de la commission électronique inter (CEI) sur les caractéristiques des appareils de mesure de bruit.

La mesure sera prise en bord de piste en un point défini par le Commissaire Technique et validée par le Collège des Commissaires sportifs.

Position du sonomètre :

-Axe de mesure : Perpendiculaire à la piste.

-Hauteur : 1,30 m par rapport au sol.

Sprint Cup by Funyo sport-PROTO

RÈGLEMENT SPORTIF ET TECHNIQUE 2019

4.2.3.3 Sanctions :

Pour toutes valeurs relevées au-dessus de 100 dB :

Pour chaque dB au-dessus de 100 dB (annexe 1 art 4.2.3.1).

Si la valeur mesurée est supérieure à 105 dB, le Collège des Commissaires Sportifs pourra prononcer l'arrêt de la voiture et l'annulation des temps des essais ou la disqualification de l'épreuve.

Des contrôles auront lieu lors des vérifications préliminaires, pendant les essais et les courses. Un contrôle préventif sera à la disposition des concurrents avant les essais qualificatifs.

4.2.3.4 Transpondeur

Chaque voiture devra être équipée lors de chaque épreuve d'un transpondeur de marque TAG-HEUER- ITS CHRONO

Les concurrents sont responsables :

-du bon montage du transpondeur

-de son bon fonctionnement en permanence.

4.2.3.5 Télémétrie – Transmission :

Le transfert de données par télémétrie est strictement interdit. Les seules acquisitions de données autorisées sont celles limitées avec une caméra et un GPS. Aucuns capteurs d'acquisitions ne sont autorisés (capteur pression de freins, capteur angle volant, capteur débattement suspension, etc...). Les liaisons radio sont strictement interdites.

RÈGLEMENT SPORTIF ET TECHNIQUE 2019

4.2.3.6 Éclairage

- Les phares FUNYO de série doivent conserver leur configuration d'origine.
- Les feux arrière stop sont obligatoires.

- Chaque voiture devra être équipée d'un feu de pluie à leds rouge à l'arrière (32 leds minimum).

4.2.3.7 Spécificités – Mise en marche

En cas de panne ou de problème dans la voie des stands, demandant une marche arrière, le pilote devra arrêter son moteur et pourra être alors poussé devant son box par ses deux mécaniciens. Toute marche arrière au moteur sur la voie des stands ou prise de celle-ci à l'envers pourra entraîner l'exclusion.

En cas de panne sur la piste, les réparations doivent être effectuées par le pilote seul avec les outils transportés dans la voiture. L'aide au démarrage « par poussette » est interdite et sera sanctionnée (Voir Annexe 1).

Zone de panneutage : 2 personnes maximum par voiture. (voir article 6.4).

5 NUMEROS DE COURSE et PUBLICITE OBLIGATOIRE

L'opérateur attribuera, à chaque voiture, un numéro de course valable pour l'année en cours.

Les dimensions et couleurs des numéros doivent être conformes au plan d'identification défini par Sagcom. Les numéros doivent être placés conformément au plan d'identification défini par l'opérateur (annexe X).

Les concurrents et pilotes participants à la SPRINT CUP by Funyo Sport-proto doivent apposer sur leur voiture et sur leurs combinaisons de pilote à chaque épreuve, dès les vérifications techniques, les logos des partenaires de la Sprint CUP imposée par l'opérateur. La tailles et l'emplacements seront définis selon le plan d'identification (annexe X). Les pilotes auront la possibilité d'apposer leurs publicités sur leur voiture et sur leur combinaison, ces logos devront être non-concurrents des partenaires de la Sprint CUP 2019.

En aucun cas, l'identification des voitures définie par l'opérateur ne pourra être modifiée par les pilotes et/ou les concurrents.

Sprint Cup by Funyo sport-proto

RÈGLEMENT SPORTIF ET TECHNIQUE 2019

L'initial du ou des prénoms ainsi que le nom du pilote devra figurer sur le haut de l'avant de la voiture (devant la casquette de tableau de bord, en lettre de 60 mm de haut, corps 1,5 mm, en noir ou blanc, contrastant avec la couleur de la carrosserie).

En cas de non-respect du plan d'identification défini par la SPRINT CUP by Funyo Sport-proto, des pénalités seront appliquées (voir annexe 1).

6 STANDS- INFRASTRUCTURES

6.1 ZONE DES STANDS

Sauf disposition particulière annoncée lors du briefing, la vitesse sur la voie des stands est limitée à 60 km/h sous peine de pénalité.

Tout usage irrégulier de la zone des stands : accès, vitesse, circulation, arrêt, sortie, etc. fera l'objet de pénalités qui pourront être comprises entre un STOP and GO et l'exclusion : voir annexe 1 art.

7 DEROULEMENT DE L'EPREUVE

7.1 ESSAIS

Une séance d'essais privés sera proposée par l'opérateur la veille de la 1^{ère} épreuve de la Sprint Cup

Tout autres essais privés est interdit durant la saison dans les 30 jours avant chaque épreuve sur le circuit concerné.

Les pilotes ne respectant pas cette règle seront pénalisés 15 points au championnat.

RÈGLEMENT SPORTIF ET TECHNIQUE 2019

7.1.1 Essais qualificatifs

Une séance de 15 à 25 minutes définissant la grille de départ de la première course sera mis en place à chaque meeting. La prégrille de départ des essais qualificatifs sera établie conformément au classement du Championnat. Pour la qualification de la course 1 nous prendrons le classement final du championnat précédent. Les concurrents devront se présenter en prégrille 15 min avant le départ des essais qualificatifs

Si deux ou plusieurs voitures ont réalisé le même temps, la meilleure place possible (suivant le temps réalisé au tour) au classement des essais qualificatifs sera donnée à la voiture qui a réalisé le temps en première.

7.2 BRIEFING

Se référer au règlement standard des circuits asphaltés 2018.

Tous les pilotes participant à l'épreuve devront être présents pendant toute la durée du Briefing sous peine de pénalités (voir annexe 1).

7.3 COURSE

Quatre courses de 20 minutes seront organisées par meeting selon le calendrier prévisionnel 2019.

7.3.1 Départ Arrêté

7.3.1.1 Procédure de départ

La grille de départ sera affichée 30 minutes après l'affichage du résultat des essais officiels.

La grille de départ sera dans l'ordre des meilleurs temps réalisés par classe (SP05 et F5) aux cours des essais qualificatifs pour la course 1. Les voitures Funyo F4/F5 partiront dans l'ordre du classement de leurs essais qualificatifs mais toujours derrière la dernière voiture Funyo SP05.

Les grilles de départ des courses 2,3 et 4 seront déterminées selon l'ordre de la course précédente. La grille départ de la course 2 sera en fonction de l'ordre d'arrivée de la course 1. La grille départ de la course 3 sera en fonction de l'ordre d'arrivée de la course 2. La grille départ de la course 4 sera en fonction de l'ordre d'arrivée de la course 3.

Sprint Cup by Funyo sport-PROTO

RÈGLEMENT SPORTIF ET TECHNIQUE 2019

Les concurrents devront se présenter en prégrille 15 min avant le départ de chaque manche

7.3.1.2

Interdiction de changer les roues sur la grille de départ, sauf avis contraire de la Direction de course (Art. 7.3.1.4.1 France Auto, Règlement standard circuits asphalté).

7.3.1.3

Sur la grille de départ, toute intervention sur les voitures est interdite à l'exception de ce qui suit :

- Dépose et repose du volant
- Mesure et ajustement de la pression des pneus
- Mesure de la température des pneus
- Serrage des roues
- Mise en place et retrait des protections contre le soleil ou la pluie
- Mise en place ou retrait d'adhésifs sur la carrosserie et les entrées d'air
- Connexion et déconnexion d'une batterie d'appoint

Toute autre intervention est interdite sans l'autorisation expresse des officiels, ceci concerne notamment :

- L'ouverture des capots
- Le changement de roues.

Sprint Cup by Funyo sport-PROTO

RÈGLEMENT SPORTIF ET TECHNIQUE 2019

7.3.1.4

Si une ou plusieurs voitures doivent être retirées de la grille, les intervalles ne seront pas comblés au moment du départ.

7.3.1.5 *Safety Car*

Voir Article 7.3.3. du règlement standard des circuits « asphalte » FFSA.

Il pourra y avoir un ou plusieurs Safety-Car sur chaque épreuve. En fonction du circuit et sur décision du coordinateur, directeur d'épreuve.

7.3.2 *Arrivée*

Le drapeau à damiers sera présenté sur la voiture de tête après 20 minutes de course.

7.3.3 *Forfait*

Tout concurrent dont la voiture est dans l'impossibilité de prendre le départ pour quelque raison que ce soit (ou qui a de bonnes raisons de penser que sa voiture ne sera pas prête pour prendre le départ) doit en informer le Directeur de course par écrit (formulaire d'abandon) le plus tôt possible. Dès le départ de la séance libre 1, le droit d'inscription ne sera plus remboursé.

7.4 **PARC FERME**

Le régime de parc fermé est celui sous lequel se trouvent les voitures à la fin d'une séance d'essais ou d'une course, dès la présentation du drapeau à damiers.

En cas d'interruption de la course consécutive à la présentation du drapeau rouge, les concurrents se trouvent également sous le régime du parc fermé et devront se conformer aux instructions du Directeur de Course ou de ses assistants.

8 ARTICLE 8 : PENALITES

Voir Annexe 1 – Récapitulatif pénalités (Sprint cup -2019).

Réclamations et appels – voir Article 7 et 8 des Prescriptions Générales FFSA.

Le Collège des Commissaires Sportifs pourra infliger des pénalités pour toutes infractions ne respectant pas le présent règlement, même si ces infractions ne sont pas inscrites à l'annexe 1.

9 CLASSEMENTS

9.1 ATTRIBUTION DES POINTS

Toutes les voitures ayant pris le départ de la course figurent au classement.

Seules les voitures ayant effectué 75 % du nombre de tours ou de temps réalisés par le vainqueur (arrondi au tour inférieur), marqueront des points.

Il sera établi un classement FUNYO F4/F5 au scratch par course

Il sera établi un classement SP05 au scratch par course.

Il sera également établi un classement du meilleur Gentleman de + de 55 ans (personne ayant 55 ans avant le 1er Avril 2019) et du meilleur jeune pilote Funyo de moins de 35 ans (personne ayant 35 ans avant le 1er Avril 2019). Les 1ers pilotes seront récompensés et monteront sur le podium.

RÈGLEMENT SPORTIF ET TECHNIQUE 2019

CLASSEMENT	POINTS ATTRIBUES
1 ^{er}	25
2 ^e	23
3 ^e	21
4 ^e	20
5 ^e	19
6 ^e	18
7 ^e	17
8 ^e	16
9 ^e	15
10 ^e	14
11 ^e	13
12 ^e	12
13 ^e	11
14 ^e	10
15 ^e	9
16 ^e	8
17 ^e	7
18 ^e	6
19 ^e	5
20 ^e	4
21 ^e	3
22 ^e	2
Et au-delà	1

Un point sera attribué à toute voiture classée au-delà de la 22^{ème} place au classement général de l'épreuve.

Sprint Cup by Funyo sport-PROTO

RÈGLEMENT SPORTIF ET TECHNIQUE 2019

9.1.2.

Pour marquer des points au Classement général, une voiture devra avoir parcouru 75% de la distance du 1er au classement général.

Pour marquer des points dans sa classe, une voiture devra avoir parcouru minimum 75% (T.MINI) de la distance du 1er de sa classe, cette dernière devant avoir elle-même parcouru 75% de la distance du 1er au classement général.

Dans le cas où une voiture est seule partante dans sa classe, pour marquer des points, elle devra avoir parcouru la distance minimum retenue (T.MINI) dans le cas cité ci-dessus.

9.2 PARTANTS

Seront considérés comme partant tous pilotes figurant sur la liste des autorisés à la course.

9.3 CLASSEMENT FINAL DE LA SPRINT CUP by Funyo sport-PROTO 2019

Chaque pilote totalisera les points obtenus au classement de chaque course. Il sera établi un classement général F4/F5, un classement général SP05.

Il sera également établi un classement 2019 pour les pilotes Gentleman de + de 55ans et un classement 2019 pour les jeunes pilotes Funyo (- de 35ans)

En 2019, le classement final sera réalisé avec les 22 meilleurs résultats de chaque pilote sur l'ensemble de la saison 2019 comprenant 24 manches

En cas de déclassement ou/de disqualification d'une course, quelle qu'en soit la raison, par les Commissaires Sportifs et/ou l'ASN, la course ne pourra pas être décomptée pour le classement final.

Sprint Cup by Funyo sport-proto

RÈGLEMENT SPORTIF ET TECHNIQUE 2019

9.4 EX AEQUO

Si deux ou plusieurs pilotes terminent la saison avec le même nombre de points, la place la plus élevée à la Sprint Cup 2019 sera attribuée :

- 1- au titulaire du plus grand nombre de premières places,
- 2- si le nombre de premières places est le même, au titulaire du plus grand nombre de deuxièmes places,
- 3- si le nombre de deuxièmes places est le même, au titulaire du plus grand nombre de troisièmes places, et ainsi de suite jusqu'à ce qu'un vainqueur se dégage.

10 REMISE DES PRIX

10.1 PRIX PAR EPREUVE

La remise des prix s'effectuera lors du podium, après l'arrivée de la course.

Après chaque course, seront récompensés :

- les 3 premiers pilotes au classement général SP05 ;
- les 3 premiers pilotes au classement général F4/F5 sous conditions de 5 partants minimum à l'épreuve dans la classe F4/F5. Sinon, seul le 1^{er} sera convié au podium ;
- le premier pilote Gentleman de + 55ans ;
- le premier pilote Jeune de - 35ans ;

Tous les pilotes prétendants au podium devront obligatoirement se présenter en combinaison.

Sprint Cup by Funyo sport-PROTO

RÈGLEMENT SPORTIF ET TECHNIQUE 2019

10.2 PRIX EN FIN DE SAISON

En fin de saison, seront récompensés :

- les 3 premiers pilotes au classement général SP05 ;
- les 3 premiers pilotes au classement général F4/F5
- les 3 premiers pilotes Gentlemen de + 55ans
- les 3 premiers pilotes Jeune de - 35ans
- Le meilleur team 2019 soit l'addition des points marqués par les 2 meilleures voitures de chaque Team au classement général final

10.3 COUPES ET TROPHEES

Des trophées ou coupes seront distribués à chaque pilote prétendant au podium de chaque course et au classement de fin de saison.

RÈGLEMENT SPORTIF ET TECHNIQUE 2019

ANNEXE 1 - Récapitulatif des pénalités

Applicable à compter du 1er janvier 2019

ART REGLEMENT SPRINT CUP	DESIGNATION	INFRACTION	PENALITES	
			DIRECTEUR DE COURSE	COMMISSAIRES SPORTIFS
3.4	Vérifications Techniques	Retard aux vérifications		Rapport transmis aux CS
4.	Voitures et équipements	Non-conformité technique		Rapport transmis aux CS
4.2.1	Carburant	Type de carburant non conforme		Rapport transmis aux CS
		Additif dans le carburant		Rapport transmis aux CS
		Réservoir	Type de réservoir non conforme	Mise en conformité ou refus de départ
4.2.1.2	Ravitaillement	Présence d'essence dans les stands		Rapport transmis aux CS
4.2.2	Pneumatiques	Utilisation de couvertures chauffantes et/ou autres systèmes ou traitement chimique pour chauffer les pneus		Rapport transmis aux CS
		Absence de bouchon de valve	STOP & GO 10 secondes par bouchon manquant	
		Non-respect de la marque, de la dimension et du type de pneus référencés pour sa voiture dans le tableau Annexe 2 du règlement	Arrêt de la voiture	Rapport transmis aux CS

RÈGLEMENT SPORTIF ET TECHNIQUE 2019

		<p>Pour les concurrents débutant aux meeting 2,4,ou 6 en cas de non utilisation des pneus de courses neufs lors des essais libres</p> <p>Utilisation de pneus non marqués et/ou non déclarés pour les essais qualificatifs et pour la course</p>	Arrêt de la voiture	Rapport transmis aux CS
4.2.3.1	Échappements	Vérifications techniques préliminaires	Mise en conformité ou refus de départ	
4.2.3.2		<p>Séances d'essais & course</p> <p>Dépassement du niveau sonore en dynamique :</p> <p>-> 100 dB</p> <p>> 105 dB</p>	<p>Recul de 2 places par DB supplémentaire</p> <p>Arrêt de la voiture par présentation du Drapeau noir avec rond orange. Annulation des temps des essais.</p>	Éventuellement, rapport transmis aux CS
4.2.3.4	Transpondeur	Non fonctionnement du transpondeur	Arrêt de la voiture par présentation du Drapeau noir avec rond orange pour remise en conformité.	
		Identification incorrecte du pilote au volant	Arrêt de la voiture par présentation du Drapeau noir avec rond orange pour remise en conformité. Essais qualifs : annulation des temps du pilote mal identifié.	

RÈGLEMENT SPORTIF ET TECHNIQUE 2019

4.2.3.5	Télémétrie & Transmission	Transfert de données par télémétrie		Rapport transmis aux CS
		Non déclaration, aux commissaires techniques, des fréquences utilisées pour les liaisons radio par voiture		Rapport transmis aux CS
4.2.3.6	Éclairage	Absence partielle ou totale de feu de pluie	Arrêt de la voiture par présentation du Drapeau noir avec rond orange pour remise en conformité.	
4.2.3.7	Spécificités - Mise en marche	Non-respect de la procédure en cas de panne sur la piste		Décision des CS
		Non-respect de la procédure dans la voie des stands	STOP & GO	Éventuellement, rapport transmis aux CS
		Aide au démarrage par poussette non autorisée	Arrêt de la voiture par présentation du Drapeau noir avec rond orange pour remise en état de fonctionnement	Éventuellement, rapport transmis aux CS
	Anneau de remorquage	Absence ou Non-respect de la conformité	Mise en conformité ou refus de départ	Éventuellement, Rapport transmis aux CS
5	Numéros de course	Non-respect de la conformité et de la lisibilité des N° de course sur la voiture	Arrêt de la voiture par présentation du Drapeau noir avec rond orange pour remise en conformité.	
	Publicité obligatoire	Non-respect du plan d'identification de la publicité	Refus de départ et/ou arrêt de la voiture par présentation du Drapeau noir avec rond orange	

RÈGLEMENT SPORTIF ET TECHNIQUE 2019

		Non-respect des règles de la concurrence de la publicité		Rapport transmis aux CS
6.1	Zone des stands	Dépassement de la vitesse autorisée dans la voie des stands	STOP & GO de 5 secondes par Km supérieur	Éventuellement, rapport transmis aux CS
		Usage irrégulier de la zone des stands (accès, vitesse, circulation, arrêt, sortie, Tc.)	STOP & GO	Éventuellement, rapport transmis aux CS
7.1	Essais	Non-respect de la période des 30 jours		Rapport transmis aux CS
7.1.1	Prégrille	Retard en Prégrille Essais et course	Départ refusé à la discrétion du Directeur de course	Éventuellement, rapport transmis aux CS
7.2	Briefing	Retard ou absence au briefing		Rapport transmis aux CS
7.3.1.1	Procédure de départ	Non-respect mise en prégrille dans les horaires prévus	STOP & GO	
7.3.1.2		Intervention non autorisée sur la grille de départ	Départ de la voie des stands	Éventuellement, rapport transmis aux CS
7.3.1.3				
7.3.2	Arrivée	Plusieurs passages sous le drapeau à damier		Rapport transmis aux CS
7.3.3	Forfait	Absence de déclaration d'abandon		Rapport transmis aux CS
7.4	Parc fermé	Non-respect du régime de parc fermé		Rapport transmis aux CS
8	Pilote ayant	Nécessité la suspension d'une course en application de l'Article 150 ;	STOP & GO	Éventuellement, rapport transmis aux CS
		Violé le présent Règlement Sportif ou le Code ;	Mise sous enquête	
		Fait prendre un faux départ à une ou plusieurs voitures ;	Pénalité transformée automatiquement en une	
		Causé une collision ;		

RÈGLEMENT SPORTIF ET TECHNIQUE 2019

		Fait quitter la piste à un pilote ; Illégitimement empêché une manœuvre de dépassement légitime par un pilote ; Illégitimement gêné un autre pilote au cours d'une manœuvre de dépassement.	pénalité de 40 secondes au cours des trois derniers tours	OU Autre sanction sur la ou les épreuves suivantes
Pendant les essais		Non-respect des consignes de sécurité dans la zone des stands et aire de signalisation	STOP & GO	
		Non-respect de la route de course	Annulation du temps du tour au cours duquel l'infraction a été constatée	
		Récidive		Rapport transmis aux CS
		Non-respect des drapeaux	STOP & GO et annulation du meilleur temps de la séance d'essais	Éventuellement, rapport transmis aux CS
		Conduite anti sportive.	STOP & GO	Éventuellement, rapport transmis aux CS
Pendant la course		Pour départ anticipé, Simulation de départ lors du tour en formation, Non-respect des distances imposées lors du tour de formation lors d'un départ, Dépassement lors du tour de formation précédent le départ lancé ou sous procédure Safety Car, Non-respect de la position sur la grille de départ Non-respect de la route de course, Conduite anti sportive, Non-respect des drapeaux,	DRIVE THROUGH Pénalité transformée automatiquement en une pénalité de 30 secondes au cours des trois derniers tours	

RÈGLEMENT SPORTIF ET TECHNIQUE 2019

		Non-respect des consignes de sécurité dans la zone des stands et aire de signalisation		
10		Non-participation au podium d'arrivée. Comportement antisportif sur le podium.		Rapport transmis aux CS

Nota : Pour chaque récidive, la pénalité prévue sera multipliée par le nombre de récidive.

Exemple: Pénalités de base: STOP AND GO - 1ère récidive : STOP AND GO de 40" - 2ème récidive : STOP AND GO de 80"

Sprint Cup by Funyo sport-PROTO

RÈGLEMENT SPORTIF ET TECHNIQUE 2019

ANNEXE 2 – TYPE DE PNEUMATIQUES MICHELIN

Dénomination exacte des pneumatiques autorisés pour chaque voiture :

FUNYO SP 05

Pneus slicks : 17 pouces Pneu avant : S8L 20/61x17 – Pneu arrière : S8L 24/61x17

Pneus pluie : 17 pouces Pneu avant : P2G 20/61x17 – Pneu arrière : P2G 24/61x17

FUNYO F4/F5 :

Pneus slicks : 13 pouces Pneu avant : S410 20/54x13 – Pneu arrière : S410 24/57x13

Pneus pluie : 13 pouces Pneu avant : P412 20/54x13 – Pneu arrière : P412 24/57x13

L'utilisation des pneus d'ancienne génération (ex : pneu pluie P310 versus P412), doit se faire uniquement pendant les essais libres et doit être proscrite sur les phases de qualification et de course.

La mixabilité des générations de pneu est interdite.

Sprint Cup by Funyo sport-proto

RÈGLEMENT SPORTIF ET TECHNIQUE 2019

ANNEXE X -

Dimensions : Hauteur de chiffre : 23cm, Largeur de chiffre : 3cm, Espace entre 2 chiffres : 5cm. Couleur : Chiffres noirs sur fond blanc.

Police : ARIAL